

## **Santé royale et pouvoir médical : un absolutisme médical sous Louis XIV ?**

*Royal health and medical power:  
Medical absolutism under Louis XIV?*

par Stanis PEREZ\*

Rien de plus trivial que de dire qu'un souverain peut tout exiger de ses sujets, en particulier quand il s'agit de Louis XIV. L'historiographie récente a pourtant eu raison, en théorie, des clichés entourant la notion d'absolutisme. En effet, rien, dans les faits ne permet de raccourcir à ce point la réalité d'un exercice du pouvoir qui n'a jamais été solitaire ou tyrannique. Et, par ailleurs, si l'on cesse de confondre pouvoir et autorité, on s'apercevra à quel point, au quotidien, les choses sont réversibles et notamment lorsqu'on parle de santé. Non que la maladie efface tous les rapports sociaux et égalise tous les statuts, mais à l'échelle individuelle il convient de rester prudent. Après tout, l'Ancien Testament n'avait-il pas mis en garde certains patients oublieux des réalités de leur corps ? Le Siracide avait prévenu : il faut honorer son médecin, même quand on est soi-même un puissant de ce monde<sup>1</sup>.

Certes, ces recommandations bibliques n'ont pas toujours été suivies d'effet mais il est possible que les sources ne puissent pas vraiment nous

---

Séance du 27 octobre 2023

\* stanis.perez@mshparisnord.fr

aider à ce sujet. Quel monarque n'aurait pas eu honte d'obéir, aveuglément ou non, à ses médecins en dehors de situations critiques ou de mort imminente ? Une dépendance totale était hors de propos et les diatribes relatives à l'incompétence des archiatres rappellent que tout patient exerce, à tort ou à raison, une forme de résistance face à la médecine et à ses représentants. De cette tutelle sanitaire, fondée sur la garantie relative d'un retour – ou, tout au moins, d'une préservation – de la santé, il ne reste pas beaucoup de traces, surtout lorsqu'il s'agit de têtes couronnées préférant léguer à la postérité une image autrement glorieuse.

La difficulté consiste à bien identifier le problème de l'autorité médicale et de tout ce que permet, ou non, la relation thérapeutique, expression par ailleurs peu commode car trop générale. L'ordonnance d'un praticien a-t-elle force de loi ? Non, bien sûr ; il ne s'agit que d'un conseil unilatéral. Le vide juridique est évident, y compris dans le sens du patient c'est-à-dire au sujet de la garantie de résultats qu'il est en droit d'attendre ou, tout au moins, d'espérer. Implicitement, en cas d'obstruction au déroulement normal de la relation thérapeutique, la sanction découlant d'un refus de soin peut signifier une dégradation de l'état de santé du patient, voire son décès. Il va de soi que le droit ne prévoyait rien en cas d'opposition aux traitements « ordonnés » et personne ne serait allé jusqu'à parler de suicide. Au moins, la médecine d'Ancien Régime ignorait-elle l'acharnement thérapeutique. En esprit, la thérapie implique un lien contractuel ne reposant sur aucune convention clairement définie. On a donc tout loisir de le rompre, que l'on soit roi ou paysan. Mais que se passe-t-il lorsqu'on l'accepte ? Le médecin ne risque-t-il pas également d'abuser d'un renversement de situation lorsqu'il s'occupe d'une personne illustre ou opulente ? C'est là où se nichent les notions de contrainte, de consentement et de rapport d'autorité. Le soin implique parfois une contrainte physique (personne, à l'époque qui nous occupe, n'a jamais déclaré apprécier les saignées ou les lavements...), l'obtention d'un consentement tacite (en vertu du faux principe « Qui ne dit mot, consent ») et l'acceptation d'une ignorance relative (c'est celle qui sépare l'initié et le profane : le médecin peut dissimuler le diagnostic réel).

En l'occurrence, tous ces paramètres sont exacerbés, dans leur complexité et dans les dangers qu'ils représentent, quand des compétitions sociales se superposent à ces enjeux. On ne saurait soigner un monarque comme n'importe qui et ce pour plusieurs raisons simples : il s'agit tout d'abord de l'employeur, donc du garant de tous ses privilèges ; sa santé est un gage de stabilité de l'État ; et, en cas d'échec d'innombrables concurrents se feront un plaisir de proposer leurs services. En somme, une forte pression s'exerçait

sur des médecins obligés de soigner à la fois un homme banalement malade et un souverain dont la personne est sacrée, mais sans pouvoir – qui s'en étonnerait ? – différencier les mythiques « deux corps du roi » lorsqu'il s'agit de combattre la fièvre, la goutte ou la dysenterie.

En dépit de ses obstacles, on peut tenter d'esquisser les relations qui ont été nouées entre Louis XIV et ses différents archiatres, tout en se méfiant de sources qui pourraient, par excès de mauvaise foi ou de complaisance, donner l'impression que toute négociation était impossible ou, *a contrario*, que les migraines royales offraient l'opportunité de tout obtenir du patient tourmenté. Dans le cas de Louis XIV, on ne possède aucun témoignage de première main (très fragmentaire et totalement éparpillée, la correspondance est peu utilisable) et l'on doit se contenter de sources tantôt cursives, tantôt romancées.

### 1. Un patient sous étroite surveillance

Qu'un roi soit entouré par une nuée de médecins n'étonnera personne. Ce qui est plus complexe, c'est de définir les limites réelles de cet « entourage » dédié à la protection de sa santé. En effet, une expression comme « Maison médicale du roi » (cf. les travaux d'Alexandre Lunel après ceux, plus anciens mais bien documentés, de Paul Delaunay<sup>2</sup>) n'est guère satisfaisante. Il n'existe aucun règlement général, aucune structure administrative régissant une cohorte aléatoire de praticiens censés soigner le souverain quand il est malade et censés le surveiller quand il ne l'est pas forcément. L'organisation de la cour, malgré la prolifération de ses rituels quotidiens, repose, et c'est banal, sur de grands vides du point de vue des attributions : si les émoluments sont fixés à l'avance, si certains privilèges sont connus, le reste de la pratique est passée sous silence.

Les précieux *États de la France* nous renseignent, quoique d'une façon très superficielle, sur le nombre et la spécialité des médecins attirés<sup>3</sup>.

Fonction	1661	1682
Premier médecin	3 000 l.	3 000 l.
Médecin ordinaire	1 800 l.	1 800 l.
8 médecins par quartier	1 200 l.	1 000 l.
4 médecins spagyriques	1 200 l.	1 200 l.
2 médecins anatomistes	Payés par la faculté de Montpellier	X

Fonction	1661	1682
2 médecins mathématiciens	600 l.	X
60 médecins par quartier	400 l.	(le nombre des médecins « honoraires » n'est plus spécifié)
Premier chirurgien	1 000 l.	1 000 l.
Chirurgien ordinaire	1 000 l.	1 000 l.
8 chirurgiens par quartiers	600 l.	600 l.
1 chirurgien major des camps et armées	X	1 200 l.
12 chirurgiens sans quartier	300 l.	(le nombre des chirurgiens « honoraires » n'est pas spécifié)
4 apothicaires	1 000 l.	1 000 l.
4 aides apothicaires	200 l.	200 l.
2 apothicaires distillateurs	600 l.	(non précisé)
9 apothicaires	300 l.	(non précisé)

Ce tableau récapitulatif est riche de plusieurs enseignements. La composition de cet entourage médical ne varie pas énormément en une vingtaine d'années : certaines « spécialités » tendent à disparaître et un chirurgien major, sans doute dépêché lors des campagnes militaires du souverain, fait son apparition. Si le montant des gages est stable « sur le papier », on sait bien que, du fait de la variation des prix, les sommes indiquées ont dû perdre de leur valeur réelle au fil des années. Le fait que le roi soit plus âgé n'a pas joué en faveur d'un accroissement du nombre des professionnels à son service : c'est sans doute l'inverse, le premier médecin gagnant en importance et faisant écran à des confrères peut-être frustrés de ne pas avoir accès à un patient aussi prestigieux. Malheureusement, on ignore tout des relations entre ces différents praticiens (ils sont une centaine en comptant les apothicaires) et notamment des inévitables divergences, tensions et autres conflits d'intérêt qui ont dû émailler le quotidien d'un monarque sujet à des migraines, à des ennuis de digestion chroniques, des rhumes et à bien d'autres pathologies plus ou moins graves au cours de sa vie (varicelle, blennorrhagie, rougeole, goutte, fistule anale, ténia, gangrène).

C'est là où la figure cardinale du Premier médecin pose question : anobli à l'issue d'une prestation de serment « entre les mains » du souverain, l'archiatre en chef est un courtisan à la fois comme les autres (il réclame des privilèges et se plaint de la jalousie de ses pairs) et, en même temps, le bénéficiaire d'un accès privilégié à la personne du roi (sa proximité physique fait de lui un membre du premier cercle des « intimes »). Il convient d'ajouter que dans l'esprit même des théoriciens de l'activité médicale au Grand Siècle, ce rapprochement, basé à la fois sur l'observation à des fins thérapeutiques et sur une forme de confiance mutuelle, justifiait des comparaisons pour nous tout à fait suggestives. Le médecin serait, selon Jean Bernier, un « Confesseur des infirmités corporelles »<sup>4</sup>. Soumis, comme l'homme d'Église, au secret, le praticien personnel jouit d'une exclusivité hors du commun, celle qui lui permet de voir le monarque tel qu'en lui-même, avec ses infirmités, ses tourments, ses doutes, donc toute son humanité. Inspectant ses selles quotidiennes et tenu au courant des moindres désordres, le premier médecin contemple un corps dépouillé des attributs de la majesté.

Il va de soi qu'une charge aussi éminente était sujette à une forte compétition car, même nommé à vie, le premier médecin, s'il déplait, peut être révoqué et disgracié, en tant qu'officier et en tant que courtisan. Une double peine qui, effectivement, s'est abattue sur Antoine Daquin un jour de 1693. C'est l'abbé de Choisy, habituellement bien renseigné, qui livre son témoignage au sujet d'un foudroiement sans équivalent :

Sa Majesté n'avoit jamais le moindre mal de tête qu'elle ne le fit appeler, toutefois après le premier médecin, dont l'autorité établie depuis longtemps ne pouvoit être ébranlée qu'à la longue : il ne fut chassé que cinq ou six ans après. La... (allusion à la princesse Palatine ?) m'a conté que le roi, étant à Marly, eut un fort grand accès de fièvre. Les médecins, sur le minuit, voyant que la fièvre diminuoit, lui firent prendre un bouillon ; Daquin dit : « Voilà la fièvre qui est sur son déclin, je m'en vais me coucher. » Fagon fit semblant de le suivre et s'arrêta dans l'antichambre, en disant entre ses dents : « Quand donc veillerons nous ? Nous avons un si bon maître, et qui nous paye si bien ! » Il se mit dans un fauteuil, appuyé sur son bâton ; il y étoit aussi bien que dans sa chambre, parce qu'il ne se déshabilloit jamais et ne dormoit qu'à son séant à cause de son asthme. Une heure après, le roi appela le premier valet de chambre et se plaignit à lui que sa fièvre duroit encore ; il lui dit : « Sire, M. Daquin s'est allé coucher, mais M. Fagon est là dedans ; le ferai-je entrer ? Que me dira-t-il ? lui dit le roi, qui craignoit que le premier

médecin ne le sût. – Sire, reprit Niert (et ce que je dis ici, je le sais de lui), il vous dira peut-être quelque chose, il vous consolera. » Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté, et enfin il se trouva seul auprès du roi pour la première fois de sa vie. Daquin eut son congé trois mois après sur une bagatelle dont on lui fit une querelle d'Allemand. Il avoit demandé l'archevêché de Tours pour son fils : si demander plus qu'il ne devoit eût été un crime, il y avoit longtemps qu'il eût été criminel<sup>5</sup>.

L'anecdote ne suffit à expliquer la disgrâce de l'archiatre, une évidence que Choisy se permet de souligner en employant le terme de « bagatelle » et l'expression « querelle d'Allemand ». D'autres raisons, par nous inconnues, ont pu motiver Louis XIV à remplacer Daquin par Fagon, au-delà même de l'appui que ce dernier devait à Mme de Maintenon. La proximité avec le roi s'était retournée contre le médecin même si, en la matière, il n'y avait pas de danger particulier. À quoi serviraient les médecins par quartier et toute la cohorte qui est censée veiller sur la royale santé si l'absence temporaire du premier médecin était aussi grave ? Tout était prévu, en l'occurrence, afin de remplacer « au pied levé » un praticien qui avait bien le droit de dormir... Enfin, les requêtes de Daquin relèvent, à ce que l'on peut en dire, de la plus parfaite banalité : la demande d'une prébende, même fortement rémunératrice, ne pouvait pas choquer un monarque ayant bâti, entre autres, son pouvoir sur l'octroi de charges et de pensions à toute une population de fidèles<sup>6</sup>. Daquin ne dépareillait pas avec les autres courtisans, au moins ceux de son rang.

Le système de la cour comportait forcément des grandeurs et des servitudes. Soigner le Prince a toujours été un privilège mais également un risque. Risque d'importuner un dirigeant tout à fait conscient de la complaisance de ses subalternes mais également du caractère très stratégique des informations sur sa santé. Primi Visconti, lui-même espion et mondain, nota les agissements d'un certain Elian, un chirurgien tellement assidu à l'égard du monarque que ce dernier s'en plaignait parfois : « (...) Elian, chirurgien renommé, avait fait mourir une infinité de gens par ignorance ; cependant il est comblé de biens. Il est vrai qu'il est si importun que le Roi dit une fois : « Je ne peux cracher sans trouver Elian devant moi. » Comme c'était un espion, on le tolérait<sup>7</sup>. » Point important, ce praticien était au service du Grand dauphin, donc du successeur présumé de Louis XIV. Ses observations pouvaient constituer de précieux renseignements sur l'imminence éventuelle de la succession au trône...

## 2. Un rapport de force permanent ?

À ce stade, l'historien se voit contraint de faire un peu de psychologie, ce qui n'est pas chose aisée. Comment se départir des clichés entourant Louis XIV, sa cour et les éventuelles stratégies de médecins jaloux entre eux ? Tout en conservant une marge de réserve, on peut établir empiriquement trois types de rapports de force : celui qui relie le roi et son archiatre, celui qui oppose les médecins entre eux et celui qui confronte les praticiens aux autres courtisans. Chacun d'eux peut se superposer en exacerbant les tensions. Il faut dire que le système mis en place par Louis XIV, en accroissant considérablement la personnalisation du pouvoir, a constitué un piège redoutable. Soumis au regard permanent de ses commensaux, le roi devient dépendant de son premier cercle, celui qui le scrute en permanence et qui sert autant de garant à sa majesté quotidienne que de témoin gênant lors d'éventuels déboires. C'est là où le rapport de force se retourne contre son promoteur : si la présence permanente d'un archiatre est un grand privilège, le fait d'être sans cesse scruté constitue également une forme de vulnérabilité. Que se passe-t-il si le praticien prend le dessus en arguant de la santé du roi ? Quelles sont les limites de son action thérapeutique ? Que peut-il connaître de son patient ? Que doit-il taire ou censurer ? De cette situation, beaucoup étaient conscients :

Le plus grand mal de tous fut que le Roi tomba malade au mois de septembre. Il avait des vapeurs quasi comme les dames ; c'était une sorte de mal d'intestins dont, à l'exemple du Roi, beaucoup de courtisans commencèrent à se plaindre. Le premier médecin du Roi (Daquin) l'avait fait saigner contre sa volonté et contre son tempérament, car le Roi est si flegmatique que, pendant ses repas, il ne boit que deux ou trois fois, bien qu'il mange beaucoup. Le premier médecin m'a même dit l'avoir vu sortir de table sans avoir bu. Le Roi connaissait l'ignorance de son médecin, cependant il ne lui refusait pas les grâces qu'il sollicitait<sup>8</sup>.

La question qui se pose est évidemment celle de savoir pourquoi, à cette date, Louis XIV ne s'est pas séparé d'un médecin considéré par lui-même comme ignorant. Daquin aurait-il pu représenter une menace ? Si rien n'obligeait le souverain à employer son archiatre à vie, la tradition voulait que l'intéressé le restât jusqu'à la fin du règne. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé en 1693. Avant cette date, le malade semble avoir fait preuve d'une grande passivité et Visconti, hélas, n'explique pas pourquoi le roi acceptait cette situation de dépendance. Peut-on y voir une forme de tutelle psychologique fondée sur la récurrence des ennuis de santé du souverain ?

L'épisode, mystérieux mais symbolique, des franges d'or illustre peut-être cette revanche du médecin sur le roi. En 1691, alors qu'il prend son repas, Louis XIV est interrompu par un incident hors du commun : de précieuses franges qui avaient été volées sur un rideau réapparaissent soudainement dans un sachet qu'un inconnu vient de lancer sur la table où dîne le souverain. Cette restitution inattendue fait planer le doute sur le contenu de l'envoi... Saint-Simon s'en est souvenu :

Cela fit un moment de murmure. Livry voulant ôter ce paquet y trouva un billet attaché ; il le prit et laissa le paquet. Le roi tendit la main et dit : « Voyons. » Livry avec raison ne voulut pas ; et, se retirant en arrière, le lut tout bas, et par derrière le roi le donna à Daquin avec qui je le lus entre ses mains. Il y avoit dedans, d'une écriture contrefaite et longue comme de femme, ces propres mots : « Reprends tes franges, Bontems, la peine en passe le plaisir, mes baisemains au roi. » Il étoit roulé et point fermé ; le roi le voulut encore prendre des mains de Daquin qui se recula, le sentit, le frotta, tourna et retourna, puis le montra au roi sans le lui laisser toucher. Le roi lui dit de le lire tout haut quoique lui-même le lût en même temps. « Voilà, dit le roi, qui est bien insolent ; » mais d'un ton tout uni et comme historique. Il dit après qu'on ôtât ce paquet. Livry le trouva si pesant qu'à peine le put-il lever de dessus la table, et le donna à un garçon bleu qui vint se présenter. De ce moment le roi n'en parla plus, et personne n'osa plus en rien dire, au moins tout haut, et le reste du souper se passa tout comme chose non avenue<sup>9</sup>.

Si l'on conçoit bien la volonté de l'archiatre de vérifier la présence de poison, on reste toutefois interdit par la teneur de la réponse royale. Car à aucun moment, le mémorialiste ne précise si la réplique de Louis XIV concerne l'incident lui-même ou le geste discourtois de Daquin. Ce dernier refuse, en effet, de livrer le sachet à son maître, et ce en public. Sous le prétexte de prémunir le roi contre un éventuel contact toxique, le médecin a pris l'initiative de lui désobéir devant toute la Cour. Voilà qui est bien insolent...

Saint-Simon s'est souvenu de cet épisode lorsqu'il a relaté, plus tard, la disgrâce de l'impudent archiatre. Apportant un complément d'information par rapport au témoignage de Choisy, il écrit :

Mme de Maintenon, qui vouloit tenir le roi par toutes les avenues, et qui considéroit celle d'un premier médecin habile et homme d'esprit comme une des plus importantes, à mesure que le roi viendrait à vieillir et sa santé à s'affoiblir, sapoit depuis longtemps Daquin, et



saisit ce moment de la prise si forte qu'il donna sur lui et de la colère du roi ; elle le résolut à le chasser, et en même temps à prendre Fagon en sa place. Ce fut un mardi, jour de la Toussaint, qui étoit le jour du travail chez elle de Pontchartrain, qui outre la marine avoit Paris, la cour et la maison du roi en son département. Il eut donc ordre d'aller le lendemain avant sept heures du matin chez Daquin, lui dire de se retirer sur-le champ à Paris ; que le roi lui donnoit six mille livres de pension, et à son frère, médecin ordinaire, trois mille livres pour se retirer aussi, et défense au premier médecin de voir le roi et de lui écrire. Jamais le roi n'avoit tant parlé à Daquin que la veille à son souper et à son coucher, et n'avoit paru le mieux traiter. Ce fut donc pour lui un coup de foudre qui l'écrasa sans ressource. La cour fut fort étonnée et ne tarda pas à s'apercevoir d'où cette foudre partoît, quand on vit, le jour des Morts, Fagon déclaré premier médecin par le roi même qui le lui dit à son lever, et qui apprit par là la chute de Daquin à tout le monde qui l'ignoroit encore, et qu'il n'y avoit pas deux heures que Daquin lui-même l'avoit apprise<sup>10</sup>.

Louis XIV s'est-il vengé de cet ascendant sur lui dont le médecin aurait pu abuser ? Mme de Maintenon trouva-t-elle les arguments suffisants pour substituer le fidèle Fagon à l'importun Daquin ? À ces questions, il est impossible de répondre. Manifestement, Daquin n'avait commis aucune faute professionnelle, sauf s'il avait trahi un secret ou abordé, avec le monarque, des sujets délicats et qui pouvaient concerner sa relation passionnée avec Mme de Maintenon. Conseilla-t-il au roi goutteux, mal remis de sa fistule de 1686, de limiter les rapports intimes avec la dame bientôt sexagénaire ?

Le praticien congédié ne s'est jamais exprimé sur le sujet et même le *Journal de santé* n'a rien conservé de cette rupture cinglante. Au sein de ce précieux registre, on remarque simplement, ici ou là, des signes d'animosité à l'égard de premiers médecins souvent jugés non pas trop proches du souverain mais trop directifs. Ainsi, en mars 1705, Fagon se plaint des jugements de tiers qui interfèrent avec sa pratique : les courtisans se mêlent de conseiller le roi malade en contournant la fonction de l'archiatre lui-même. Alors que Louis XIV souffre d'une crise de goutte et d'un syndrome grippal, Fagon prescrit un régime allégé et surtout mal vu par l'entourage royal :

(...) la fièvre, qui a duré plus de dix jours, m'a obligé à lui faire garder ce régime, qui aurait été beaucoup trop nourrissant pour un autre, et

que les courtisans trouvaient épuisant pour le roi. Son ventre, dans ce temps, étant tout-à-fait resserré, et S. M. ne voulant absolument pas prendre de lavements, j'ai été obligé de lui faire manger des pâtes de violettes récentes, ou avaler du sirop de violettes (...). La douleur de gorge, dont le roi se plaignait pendant tout ce temps, et celle de la tête, précisément au-dessus de la racine du nez, s'étendant vers le haut du frontal, inquiétaient S. M., parce que beaucoup de gens qui en étaient alarmés, n'en connaissant pas la cause, faisaient souvent de mauvais raisonnements, qui lui donnaient sujet de craindre la squinancie, et de me demander de temps en temps si je ne le ferais pas saigner<sup>11</sup>.

Ces avis brouillent manifestement le message du médecin qui se sent obligé de se justifier par l'intermédiaire du *Journal*. L'action des courtisans, médecins ou autre, vient parasiter une relation de confiance qui peut-être est jugée trop exclusive : Fagon est né la même année que Louis XIV et l'appui de Mme de Maintenon rendait son protégé *a priori* inattaquable. Donc encore plus jaloué.

La querelle de compétences s'est doublée en querelle de proximité, chacun arguant de ses prérogatives pour conseiller le roi et influencer sur son quotidien, le tout en agitant l'étendard de la bienveillance gratuite. La question des menus et de leur composition relevait du médecin en cas de maladie mais, le reste du temps, du premier maître d'hôtel, le marquis de Livry. On imagine que le vieux monarque, réputé pour sa gourmandise légendaire, tenait fort en estime le chef d'orchestre de ses repas. La querelle entre officiers devenait incontournable :

Toute l'année il mangeoit à souper une quantité prodigieuse de salade. Ses potages, dont il mangeoit soir et matin de plusieurs, et en quantité de chacun sans préjudice du reste, étoient pleins de jus et d'une extrême force, et tout ce qu'on lui servoit plein d'épices, au double au moins de ce qu'on y en met ordinairement, et très fort d'ailleurs. Cela et les sucreries n'étoit pas de l'avis de Fagon, qui, en le voyant manger, faisoit quelquefois des mines fort plaisantes, sans toutefois oser rien dire, que par-ci par-là, à Livry et à Benoist, qui lui répondoient que c'étoit à eux à faire manger le Roi, et à lui à le purger<sup>12</sup>.

Ce qui est clair, c'est qu'aucun des courtisans n'entendait plaider en faveur du libre choix du principal intéressé. Chacun tentait, au contraire,

de s'imposer et de mettre en avant sa connaissance du tempérament royal : appétit pour l'un, état de santé pour l'autre. En fonction de la conjoncture, l'un ou l'autre pouvait avoir le dessus, mais rien n'était fixé une fois pour toutes. C'est là où les rapports de force curiaux montrent toute leur réversibilité, pour ne pas dire leur fragilité : dans la mesure où ils sont toujours dans une situation de concurrence, ils tendent à s'annuler mutuellement ou, tout au moins, à se succéder peu ou prou en alternant la fierté et l'amertume. Et, finalement, on peut se demander ce qu'il restait au souverain en termes de liberté dans la dimension spécifique de ce premier cercle, celui qui régissait son quotidien loin des grandes proclamations propagandistes : ni Apollon, ni Alexandre, Louis XIV devait négocier avec un entourage bien décidé à exister et à lui imposer ses vues, y compris en s'opposant aux autres officiers de premier plan qui se disputaient la proximité avec le souverain. Tous les moyens, peut-être, ont été bons pour « capitaliser » cette intimité relative, cette confiance protocolaire, cette proximité distante. Les mémorialistes disposaient de leurs propres écrits, quoiqu'ils n'abusèrent que rarement de leur plume pour inventer une relation privilégiée avec le roi, et les médecins, à partir d'Antoine Vallot, purent s'appuyer sur un manuscrit hors du commun.

### 3. Une tutelle historiographique ? le *Journal de santé*

Il n'est guère utile de revenir sur tout ce qui sépare les interminables relevés d'Héroard au sujet du jeune Louis XIII et les annales chantant la gloire sanitaire du Roi-Soleil<sup>13</sup>. Si le premier fige un regard méticuleux, presque chirurgical, du quotidien du fils d'Henri IV, le second se situe plutôt du côté d'une historiographie biologique. Vallot, en effet, a inventé un type d'écrit sans réel équivalent, à mi-chemin entre le mémoire professionnel et la propagande d'État. Le volume qu'il inaugure en 1652, mais qui revient sur la « petite vérole » de 1647 (en réalité, une banale varicelle) est un petit monument de flagornerie mais aussi d'exercice clinique consacré à un seul patient sur une période de plus d'un demi-siècle.

Consigner la vie pathologique d'un monarque revient à faire deux choses simples : à composer une geste de plus au sein de tous les éloges royaux et, plus important pour nous, à créer une archive d'un genre nouveau, un témoignage soulignant à quel point le suivi médical pouvait participer à la légende monarchique tout en profitant à son rédacteur. Car les *Remarques sur la santé du Roy* sont plus qu'un compte rendu d'activité, les descriptions, à la façon d'un long mémoire, consacrent le triomphe de leur auteur : page après page, comme le disait Michelet, le roi est chanté et purgé, mais, au

bout du compte, c'est la figure de l'archiatre qui triomphe également<sup>14</sup>. Garant de la longévité du souverain, garant de sa santé, garant de sa capacité à gouverner, le médecin-chroniqueur se place dans la position de protecteur, sinon de sauveur, de l'État royal. Son point de vue unique (il rédige seul son *Journal* et ne le transmet, bon gré, mal gré, qu'à son successeur) monopolise la version des faits : lui seul est le détenteur et le rédacteur de cette histoire méconnue, mais présentée comme réelle, de la vie intime du roi. Ce grand privilège est donc fossilisé dans un texte faisant de l'art de soigner un pilier du pouvoir, celui qui prolonge sa vie et garantit sa vitalité :

Le roi, par la grâce de Dieu, et par les soins et par les services très particuliers que j'ai rendus à S. M. sur la fin de l'année précédente, s'est trouvé en un état si avantageux, et en une santé si parfaite, ensuite des deux maladies considérables qui lui sont arrivées en l'année 1655, que je ne vois rien maintenant à craindre pour la présente année, en laquelle nous sommes menacés de petites-véroles, rougeoles, pourpres, fièvres malignes et populaires, comme aussi de flux de ventre, dysenteries et morts subites, desquelles, moyennant la grâce de Dieu, le roi se garantira, et passera, comme je l'espère, la présente année en une parfaite santé accompagnée d'une prospérité extraordinaire qui le comblera de toutes sortes de bénédictions et le fera triompher de ses ennemis, en quelque lieu qu'ils puissent faire des entreprises contre son État et contre le bonheur de son royaume. Ce sont les vœux que je fais pour la présente année, espérant que Dieu les exaucera.

Fait ce troisième janvier 1656.  
VALLOT<sup>15</sup>.

En se faisant historiographe du roi, et en allant jusqu'à prédire l'avenir (la notion de pronostic va jusque-là, à cette époque), le premier médecin opère une transformation du point de vue habituel : c'est lui qui regarde le roi et ses actions, et non l'inverse<sup>16</sup>. Mais il est à la fois témoin et acteur, observateur et intervenant. Il fait état des services rendus et formule des vœux qui sont, à n'en pas douter, des ordres. La formule lapidaire « pourvu que S. M. se conserve mieux que par le passé, et qu'elle garde un bon régime de vivre » est très importante parce qu'elle esquisse le rapport de force qui serpente dans le texte : la santé du roi passe par l'application des ordonnances de son médecin personnel. Déroger aux ordres de la médecine se paye très cher...

Le texte enferme donc son sujet dans un face-à-face exclusif : le roi et son médecin. Le reste (famille, courtisans, sujets, postérité) ne joue qu'un rôle secondaire, celui de figurants autour d'un tête-à-tête de nature hippocratique mais que le rédacteur, rusé et résolu, entend bien orienter à son avantage. Il est même capable, avec le temps, de varier la focale : si les *Remarques* pour l'année 1656 n'apprennent rien de précis sur la santé de Louis XIV, à l'époque de Fagon, les descriptions sont plus développées et l'on a l'impression de pénétrer plus profondément dans l'intimité d'un homme âgé, fatigué, diminué et scruté, à bien des égards, par son archiatre. Ce dernier écrit en 1711 :

L'air s'étant fort rafraîchi les premiers jours du séjour que le roi ya fait, étant fort légèrement habillé et couché à rebours de son ordinaire dans son lit, il s'est senti des douleurs à l'épaule droite et au col du même côté ; et les chaleurs étant revenues violentes et fondantes, S. M., se privant des secours de la sueur en se découvrant la nuit, a continué de sentir les mêmes douleurs et un embarras de la tête. Quoiqu'il fût assez souvent à sa chaise, remarquant qu'il commençait à faire de grandes selles puantes, qui se sentaient des premières abondances du gibier dont le roi mangeait beaucoup, je le pressai de suivre la coutume dont il était convenu, de se purger au bout du mois. Mais il fallait aller jusqu'au 3 août qui se trouva heureusement encore humide et rafraîchi par la pluie des deux jours précédents, qui m'avait obligé à presser le roi de n'en pas perdre l'occasion de peur du retour de la chaleur excessive. S. M. en a été très bien purgée de plusieurs grandes selles, les premières toujours surprenantes et les autres d'humeurs ardentes, gluantes et écumantes, comblées par une grande (selle) rouge au milieu de la nuit dont le roi s'est trouvé bien et fort à son aise<sup>17</sup>.

Même la description des selles a droit de cité dans ce tableau du quotidien d'un Apollon de pacotille qui craint le froid en plein de mois de juillet et qui pâtit de tous ses excès de table. Que reste-t-il du prestige de celui qui se comparait à une divinité du Parnasse quand on apprend tous ses tourments, y compris les plus triviaux ? C'est que le regard médical peut tout voir, et que la composition du *Journal* permet de tout écrire, même ce qui outrepassé les usages curiaux. Mais, à dire vrai, dans la mesure où le document ne s'inscrivait dans aucun genre précis, n'avait-il pas la liberté d'inventer ses propres règles ? La formule est facile mais il semble bien que Daquin puis Fagon y aient souscrit à tour de rôle. Ils faisaient leur

métier de médecin et décrivaient les royales déjections comme si de rien n'était. Pourtant, le registre a été conservé près 1715 et, à la réflexion, on peut se demander si, au départ, il n'avait pas été convenu de détruire le document à la mort du roi ou, en amont, dès qu'il deviendrait obsolète. Cette dernière hypothèse peut être formulée par comparaison avec le sort des fameux *Mémoires* que le roi avait composés durant des années et qui devaient servir à l'instruction du Grand dauphin : à la mort de ce dernier, Louis XIV brûla une partie des manuscrits. On sait d'ailleurs que la fin du *Journal de santé* est manquante... Les pages relatives aux dernières années, sans doute les plus éprouvantes, ont-elles été détruites afin d'effacer à jamais le souvenir d'une dépendance accrue, pour ne pas dire le tableau pathétique d'un déclin inéluctable ?

Avec le grand âge du roi, une double dépendance s'est instaurée : 1) celle à l'égard de ses médecins et chirurgiens, sollicités de façon croissante, 2) celles à l'égard de tous ceux qui assuraient un optimum de confort à un septuagénaire contraint de se déplacer en fauteuil roulant en raison de ses crises de goutte et de rhumatismes dont on sait peu de choses sinon qu'ils l'empêchaient de marcher normalement. Mais, pour autant, les archiatres ont-ils profité vraiment de la situation ? Le déclin du monarque signifiait également la fin proche de leur mission et si le burin satirique de Romeyn de Hooghe pouvait caricaturer les consultations au chevet de Louis XIV, on évitera de simplifier à l'extrême une situation forcément épineuse pour tout le monde<sup>18</sup>. Les soignants, partagés entre leur souci de soigner un patient à bout de souffle et leur espoir de conserver leur charge après le décès du souverain, ne bénéficiaient d'aucun avantage particulier. Bien au contraire, si l'on considère le recours à l'obscur empirique venu de Marseille qui fit boire au malade souffrant une potion fortement alcoolisée : l'impuissance thérapeutique de la médecine de Cour éclatait publiquement et, dès lors, n'importe qui s'avisa de donner des conseils pour compenser la médiocrité présumée des praticiens<sup>19</sup>. Leur autorité avait fait long feu.

\*

*Sic transit gloria mundi* : que reste-t-il du pouvoir médical en ces circonstances ? En somme, il convient de redoubler de prudence et d'éviter soigneusement de voir du pouvoir partout ou, à l'inverse, de n'en discerner nulle part. La relation thérapeutique est toujours réversible et la longue rédaction du *Journal de santé* prouve que le chantage à la maladie ou à

la mort ne suffisait pas à asseoir une autorité médicale sûre d'elle-même. L'implicite dominait et, en fonction des incommodités royales, on pouvait passer de la dépendance grinçante (quand la saignée ne peut plus être décalée) à la domination brutale (comme Daquin en a fait les frais un beau jour de 1693). Nulle trace d'un absolutisme médical en la matière, tant du côté d'un monarque qui a failli plusieurs fois perdre la vie à cause de maux divers que de médecins opposant leur « art » approximatif et tâtonnant aux nécessités du gouvernement, à la raison d'État et aux fastes de la Cour.

En réalité, cette négociation perpétuelle, entre la logique d'une « hygiène de vie » (on le sait, les Anciens parlaient volontiers de « régime », un terme dont la polysémie multiséculaire n'est pas assez soulignée) et celle d'une incarnation vivante de l'État, ne pouvait guère profiter à un seul des acteurs en présence. D'ailleurs, d'autres Grands se montraient parfois ouvertement hostiles à tout empire excessif de leurs médecins personnels, ainsi la princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV : « Ma santé et mon corps étant à moi, j'entends, lui dis-je (elle s'adresse à son médecin) les gouverner à ma guise (...)»<sup>20</sup>. » Il n'y a, peut-être, rien d'autre à ajouter.

## RÉSUMÉ

Louis XIV a souffert de nombreuses maladies qui l'ont obligé à combiner les exigences de son rang et les conseils de ses proches médecins. Mais certains documents donnent l'impression que les archiatres ont abusé de leur autorité et qu'ils ont transformé le rapport thérapeutique en relation de domination. Cet article entend faire la lumière sur la complexité des rapports entre un illustre patient et des praticiens à la fois privilégiés et défavorisés par un contexte de grande concurrence et de tensions permanentes.

## SUMMARY

*Louis XIV suffered from numerous illnesses which forced him to combine the demands of his rank and the advice of his close doctors. But certain documents give the impression that archiatrists abused of their authority and transformed the therapeutic relationship into a domination link. This article intends to shed light on the complexity of the relationships between an illustrious patient and practitioners who are both privileged and disadvantaged by a context of great competition and permanent tensions.*

## NOTES

- 1) SIRACIDE, 38, 1-4.
- 2) LUNEL A. – *La maison médicale du roi*, Champ Vallon, Seyssel, 2008 ; DELAUNAY P. – *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Hippocrate, Paris, 1935.
- 3) *L'Etat nouveau de la France*, J.-B. Loyson, Paris, 1661, p. 220-222 ; BESONGNE N. – *L'État de la France*, J. Guignard, Paris, 1682, I, p. 140-144.
- 4) BERNIER J. – *Essais de médecine*, Langronne, Paris, 1689, p. 269.
- 5) CHOISY abbé de. – *Mémoires*, éd. LESCURE, Librairie des bibliophiles, Paris, 1888, II, p. 18-19.
- 6) BEIK W. – “The Absolutism of Louis XIV as Social Collaboration”. *Past & Present*, 2005, 188, p. 195-224.
- 7) VISCONTI p. – *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, éd. LEMOINE, Calmann-Lévy, 1908, p. 316.
- 8) VISCONTI P. – *op. cit.*, p. 113.
- 9) SAINT-SIMON. – *Mémoires*, Hachette, Paris, 1856, II, p. 282.
- 10) SAINT-SIMON. – *op. cit.*, I, p. 109-110.
- 11) *Journal de santé de Louis XIV*, éd. PEREZ, Jérôme Millon, Grenoble, 2004, p. 339.
- 12) SAINT-SIMON. – *Mémoires*, Hachette, Paris, 1874, XI, p. 387.
- 13) PEREZ S. – “Ecrire et décrire la maladie de son patient : Charles Quint, Louis XIII et Louis XIV sous l’œil de leurs médecins personnels”. In : *Les relations médecin-malade, des temps modernes à l’époque contemporaine* (dir. E. BELMAS, S. NONNIS-VIGILANTE), Presses du Septentrion, Villeneuve d’Ascq, 2013, p. 65 sq.
- 14) MICHELET J. – *Histoire de France*, rééd., Lacroix et C<sup>ie</sup>, Paris, 1874, XIII, p. XII.
- 15) *Journal de santé de Louis XIV, op. cit.*, p. 110-111.
- 16) MARIN L. – “Le corps pathétique du roi : sur le *Journal de la santé du roi Louis XIV*”. *Revue des Sciences humaines*, 1985, 69, n° 198, p. 31-49.
- 17) *Journal de santé de Louis XIV, op. cit.*, p. 409.
- 18) Estampe intitulée *De onverwagte Tijding uyt Yerlandt*, Wellcome Collection : 17524i.
- 19) PEREZ S. – *La Mort des rois. Documents sur les derniers jours de souverains français et espagnols, de Charles Quint à Louis XV*, Jérôme Millon, Grenoble, 2006, p. 234 sq.
- 20) *Correspondance de Madame, duchesse d’Orléans*, éd. JAEGLÉ, Quantin, Paris, 1880, I, p. 335 (lettre du 2 mai 1705).